30% du prix total du pèlerinage si l'annulation à lieu du 45ème au 21ème jour avant le départ
50% du prix total du pèlerinage si l'annulation à lieu du 20ème au 15ème jour avant le départ
75% du prix total du pèlerinage si l'annulation à lieu du 14ème au 8ème jour avant le départ
100% du prix total du pèlerinage si l'annulation a lieu moins de 8 jours avant le départ

ANNULATION PAR LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES
Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 50 participants n'est pas atteint : le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation

Formalités de police :
Pour les ressortissants français et UE, merci de vous munir de votre carte nationale d'identité ou votre passeport en cours de validité. Les cartes nationales d'identité périmées, ou prolongées de cinq ans ne sont pas acceptées.

Formalités sanitaires :
Pour entrer en Italie, aucune vaccination spécifique n'est exigée. Vous pouvez cependant consulter les conseils de santé sur le site www. diplomatie.gouv.fr/

Réclamation, contact et médiation
Le pèlerin peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages de Dijon de toute réclamation, à l'adresse suivante : 9bis bd Voltaire 21000 Dijon par lettre avec accusé réception et/ou par email à pelerinages@eveche-dijon.com accompagné de tout justificatif.
A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

Contact
Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : Direction diocésaine des pèlerinages de Dijon, 9bis bd Voltaire 21000 Dijon par lettre avec accusé réception et/ou par email à pelerinages@eveche-dijon.com accompagné de tout justificatif.
Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du pèlerin. Le pèlerin pourra également demander de l'aide au contact ci dessus en cas de difficulté sur place.

Responsabilité
La direction diocésaine des pèlerinages de Dijon est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenue d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

GARANT FINANCIER DE LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES
L'association diocésaine AD PELERINAGERS DIOCESAINS a souscrit une garantie financière auprès de Groupama. Cette garantie porte le numéro 4000716001.

ASSUREUR DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DE LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES
L'association diocésaine AD PELERINAGES DIOCESAINS a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle auprès de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, 277 rue Saint-Jacques – 75256 Paris cedex 05. Cette police d'assurance porte le numéro 11251632304.
Vous pouvez consulter, télécharger et imprimer les CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATIONS sur le site https://pelerinages-dijon.cef.fr/infos-pratiques/

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du bulletin d'inscription. Les documents nécessaires (horaires ...) seront remis «en temps utile avant le début du voyage» (article L. 211-10 dernier alinéa).

Pèlerinages de DIJON

Avec l'aide technique de Terralto
36 rue des Etats Généraux- 78 Versailles
01.30.97.05.10.

JUBILÉ 2025 PÈLERINS DE L'ESPÉRANCE

Avec Monseigneur HEROUARD

Un pèlerinage à travers

- la visite des 4 Basiliques majeures
- le passage des Portes Saintes
- la visite guidée du musée du Vatican
- L'audience Papale
- Rome Antique / Rome Baroque

SERVICE DES PÈLERINAGES
9 bis boulevard Voltaire - 21000 DIJON
NEW 07.43.26.64.27
pelerinages@eveche-dijon.com
Du lundi au jeudi : 9h-12h/14h-16h30

ROME

13 au 18 juin 2025
6 jours - 5 nuits

A partir de
1500 €

Atout France : IM021100010

PROGRAMME

VENDREDI 13 JUIN

Rendez-vous à 6h (parking de la maison paroissiale Sainte Bernadette) pour un départ à 6h15 de Dijon pour l'aéroport de Genève OU **à MACON (aire d'autoroute**)
vol effectué par la compagnie ITA Airways
Déjeuner à bord de l'avion prévu par vos soins
Arrivée à Rome et bus pour la Basilique Saint Paul-hors-les-murs, basilique majeure
Passage de la Porte Sainte
Messe d'entrée en pèlerinage à la Basilique Saint Paul
Visite des catacombes
Installation à l'hôtel et dîner
Temps de rencontre entre les pèlerins

SAMEDI 14 JUIN

Passage de la Porte Sainte
Messe (dans la crypte ou les grottes vaticanes) où sont inhumés 147 papes, des souverains et des princes
Visite de la Basilique Saint Pierre, basilique majeure, édifiée sur la tombe de l'apôtre
Visite de la Place Saint Pierre, parvis de la basilique
Déjeuner au restaurant
Visite guidée des musées du Vatican (douze musées, cinq galeries avec 1 400 salles) qui présentent une des plus grandes collections d'art au monde
Diner
Témoignage/rencontre

DIMANCHE 15 JUIN

Messe à Saint Louis des Français
Prière de l'Angélus Place Saint Pierre, récitée par le pape et précédée d'une allocution
Déjeuner au restaurant
Visite de la Basilique Saint Jean de Latran, basilique majeure et cathédrale de Rome, mère et tête de toutes les églises
Visite du baptistère de Saint Jean de Latran
Passage de la Porte Sainte
Visite de l'église Saint Clément, construite au XII° s. sur une basilique plus ancienne, célèbre pour la très belle mosaïque de l'abside (sans les fouilles)
Diner

LUNDI 16 JUIN

Passage de la Porte Sainte et visite de la Basilique Sainte Marie Majeure, basilique majeure, première église d'Occident dédiée à Marie, offrant le cycle de mosaïques paléochrétiennes le plus ancien et le plus complet de Rome
Visite de l'église Saint-Praxède
Messe à Saint-Praxède + confessions
Déjeuner au restaurant
Transfert en métro pour le Capitole
Visite de la basilique Saints-Cosme-et-Damien, au coeur de la Rome antique, première église construite sur un temple romain, au VI° s
Diner

MARDI 17 JUIN

Place Navone, un des plus beaux ensembles d'architecture baroque de Rome, avec la célèbre fontaine des Quatre-Fleuves du Bernin
Passage au pied du Panthéon, temple de tous les dieux de l'empire
Visite de l'église du Gesù, église-mère de la Compagnie de Jésus, emblématique de l'art jésuite
Visite de l'église Saint-Ignace
Passage par la fontaine de Trevi, oeuvre monumentale baroque adossée au palais Poli
Visite de l'église Santa Maria in Trivio, ravissante petite église du XVI° s. décorée d'une belle voûte de nef peinte
Visite de l'église de la Trinité-des-Monts, une des églises nationales françaises de Rome
Messe à la Trinité-des-Monts
Déjeuner au restaurant
Après-midi libre
Diner

MERCREDI 18 JUIN

Audience du pape place Saint Pierre
Déjeuner au restaurant
Transfert en bus pour l'aéroport
Vol pour Genève
Arrivée à **MACON aux Alentours de 21h30**
Dijon prévue aux alentours de 22h30

Ce pèlerinage nécessite d'être en capacité de pouvoir marcher 10 à 15 km par jour et tenir la position debout de façon prolongée. En m'inscrivant, j'atteste de cette capacité.
A défaut, j'accepte d'attendre à l'hébergement ou de rejoindre le groupe en taxi à mes propres frais en cas de difficulté à suivre le groupe.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PARTICIPATION

A partir de 1500 €*

Ce prix a été calculé sur la base de 98 participants minimum.
Il a été établi sur la base des tarifs connus au 30 octobre 2024. Il pourra être revu un mois avant le départ en fonction des éventuelles variations de données.

Acompte demandé à l'inscription :
450 € chèque à l'ordre de « AD Pèlerinages diocésains ROM» ou virement IBAN FR76 1100 6210 5224 5859 1401 791 / BIC AGRIFRPP810 (justificatif de virement à fournir svp). Les chèques vacances sont acceptés. Possibilité de régler en plusieurs mensualités, se renseigner. Le solde sera à verser avant le 15 avril 2025.

Supplément chambre individuelle : 200 €
Elles seront attribuées sur demande par ordre d'arrivée des inscriptions.

Ce prix comprend :

- le transport aérien GENEVE – ROME – GENEVE sur vols réguliers ITA airways, en classe économique
- Les surcharges carburant et les taxes aéroport révisables jusqu'à émission des billets
- Les services d'un autocar de tourisme pour les transferts des jours 1 et 6
- Les services d'un autocar de tourisme pour les transferts Dijon - Genève et Genève - Dijon
- 10 tickets de métros selon les besoins du programme
- Le logement en chambre à 2 en maison religieuse avec salle de bain
- La pension complète durant tout le voyage, du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 6 (hors boisson et café)
- La taxe de séjour (30 €)
- Visites et marches
- Les entrées dans les sites mentionnés au programme.
- Les services d'un accompagnateur local francophone tout au long du voyage
- Les services d'un guide-conférencier aux Musées du Vatican
- Le droit d'usage des oreillettes (obligatoire) à Saint-Pierre et Sainte-Marie-Majeure
- Les oreillettes (micro/audio) pendant tout le séjour
- Un carnet de voyage pour chaque participant
- Un livret Terralto Rome
- Un plan de Rome
- Un chèche
- 2 étiquettes à bagages
- L'assurance multirisques : accident, rapatriement, annulation
- Les pourboires pour l'accompagnateur technique et les guides (1 euro par jour pour l'accompagnateur, 2 euros pour les guides)

Ce prix ne comprend pas :

- le déjeuner du jour 1
- les boissons, cafés et les extras personnels
- les dons et les offrandes pour les rencontres et célébrations
- le supplément chambre individuelle

ANNULATION PAR LE PELERIN
Absence de droit de rétractation
Conformément à l'article L221-8 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre/annuler le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants (par personne, sur le prix total du pèlerinage).
Frais d'annulation / résolution de contrat :
Il sera retenu la somme de 225 € si l'annulation à lieu plus de 91 jours avant le départ
250 € si l'annulation à lieu du 90ème au 61ème jour avant le départ
20% du prix total du pèlerinage si l'annulation à lieu du 60ème au 46ème jour avant le départ

SERVICE DES PELERINAGES - 9BIS BOULEVARD VOLTAIRE - 21000 DIJON
07.43.26.64.27 - pelerinages@eveche-dijon.com

Immatriculation ATOUT France : IM021100010 - Siret Diocèse de Dijon 778 214 395 00015 Responsabilité civile professionnelle : MSC 0000010610584904 - Garantie financière : Groupama 4000716001

ROM

ACC

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

ROME - 13 AU 18 JUIN 2025 (6 jours - 5 nuits)

A compléter et à retourner avant le **15 AVRIL** (après cette date, merci de nous contacter)
Veillez à conserver une copie de ce formulaire

☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Père ☐ Frère ☐ Sœur

Nom _____ Prénom _____

Mail _____@_____ Date de naissance _____

Téléphones _____ Nationalité _____

Adresse _____

Ville _____ CP _____

CNI ou Passeport _____ Emis le _____

Expire le _____

Attention : Votre pièce d'identité que vous indiquez ici devra être en cours de validité au moment du pèlerinage. Voir paragraphe Formalités du présent bulletin.

PERSONNE HORS PELERINAGE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR (OBLIGATOIRE)

Nom/Prénom _____ Téléphone _____ Lien de parenté _____

AUTORISATION POUR LE TRAITEMENT DES DONNEES (RGPD)

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'il a recueilli le consentement des voyageurs aux mêmes fins. *ATTENTION DE NE PAS OUBLIER DE COCHER LES CASES CORRESPONDANTES A VOTRE CHOIX*

J'autorise le service Diocésain des Pèlerinages rattaché à l'Association Diocésaine de Dijon à utiliser mes coordonnés courriels, postales et téléphoniques présentes sur le document dans le cadre de l'organisation du pèlerinage auquel je m'inscris : ☐ OUI ☐ NON

J'autorise le service Diocésain des Pèlerinages rattaché à l'Association Diocésaine de Dijon à transmettre mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone, email) à d'autres participants du pèlerinage pour l'organisation de points de rendez-vous ou de covoiturage : ☐ OUI ☐ NON

J'autorise l'Association Diocésaine de Dijon à utiliser ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) :
☐ OUI ☐ NON

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre du pèlerinage à Rome organisé par le diocèse de Dijon, j'autorise :

Ma participation à titre gratuit aux séances de prise de vue réalisées par la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse de Dijon du 13 au 18 juin 2025

☐ OUI ☐ NON

L'utilisation des images et sonores par leurs publications et diffusions sur tous supports et/ou modes d'exploitation ci-après désignés :

- Newsletter
- Page Facebook : https://www.facebook.com Pèlerinages de Dijon

Sans limite de quantité, dans la cadre de ce pèlerinage.

Ainsi, vous reconnaissez et acceptez que votre image, votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et adresse mail, votre voix, votre interview et tout ce qui aura été filmé par les caméras et/ou photographié vous concernant, puissent être fixés et/ou utilisés et/ou reproduits, représentés et adaptés en tout ou partie pour le diocèse de Dijon, à titre gracieux.

☐ OUI ☐ NON

Cette autorisation est donnée pour une durée de 5 ans et au plus tard à la fin de la promotion du pèlerinage pour lequel mon image sera utilisée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi qu'un droit d'opposition. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès vos droits.
Vous pouvez exercer ces droits auprès du responsable du service diocésain des pèlerinages du diocèse de Dijon à l'adresse suivante : pelerinages@eveche-dijon.com
Enfin vous avez le droit d'induire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière des données à caractère personnel.
Je garantis avoir tout pouvoir pour accorder la présente autorisation. Je garantis le diocèse de Dijon contre toute action ou contestation de tiers concernant l'utilisation et l'exploitation de mon image, de ma voix et de mes propos.

INFORMATIONS SUR LE PELERINAGE

DESTINATION
Intitulé du pèlerinage : Rome
Référence DDP : ROM
Ville de départ : DIJON

Date de départ : 13/06/2025
Date de retour : 18/06/2025
Pays : ITALIE
Ville de retour : DIJON

TRANSPORT
Voyage en car (cocher le lieu de départ choisi) ○ DIJON ○ MACON

ITINERAIRE
DIJON – MACON- GENEVE - ROME - GENEVE – MACON- DIJON

Ce pèlerinage nécessite d'être en capacité de pouvoir marcher 10 à 15 km par jour et tenir la position debout de façon prolongée. En m'inscrivant, j'atteste de cette capacité. A défaut, j'accepte d'attendre à l'hébergement ou de rejoindre le groupe en taxi à mes propres frais en cas de difficultés à suivre le groupe.

LOGEMENT
Dans la mesure du possible, je désire ○ chambre individuelle (supplément200 €) ○ chambre à 2 lits (twin) ○ chambre couple

Je désire partager la chambre avec

En cas de nombre d'inscrits impairs en chambre double, une participation au surcout chambre simple pourra m'être demandée.

RESTAURATION
A l'exception du déjeuner du premier jour (à votre charge), vous bénéficierez de la pension complète.

Régimes spéciaux à préciser

ACTIVITES INCLUSES

- Visite des basiliques Saint Paul-hors-les-murs, Saint Pierre, Saint Jean de Latran, Sainte Marie Majeure et Saint Cosme et Damien
- Visite guidée des musées du Vatican
- Visite des églises Saint Clément, Sain Praxède, Saint Ignace, du Gesù, Santa Maria in Trevio et de la Trinité des Monts
- Passage de Portes Saintes (Saint Paul, Saint Pierre et Sainte Marie Majeure)

Pour les visites et excursions effectuées en groupe, la taille approximative du groupe est de 20 personnes minimum à 50 personnes maximum. La langue utilisée est le français.

PERSONNES A MOBILITE REDUITE
De façon générale, ce voyage n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite. Cependant, des aménagements spécifiques du programme sont possibles afin de permettre au pèlerin de suivre le bon déroulement du pèlerinage. Dans tous les cas, nous vous invitons à entrer en contact avec le service diocésain des pèlerinages afin d'échanger sur ces possibilités.
Besoins exprimés par le pèlerin à mobilité réduite :

FORMALITES

FORMALITES DE POLICE **Pour les ressortissants français, merci de vous munir de votre carte d'identité ou passeport (en cours de validité).**

PRIX ET ANNULATION

Ce que le prix comprend :

- Le transport aérien GENEVE – ROME – GENEVE sur vols réguliers ITA airways, en classe économique
- Les surcharges carburant et les taxes aéroport révisables jusqu'à émission des billets
- Les services d'un autocar de tourisme pour les transferts des jours 1 et 6
- Les services d'un autocar de tourisme pour les transferts Dijon – Mâcon- Genève et Genève – Mâcon- Dijon • 10 tickets de métros selon les besoins du programme
- Le logement en chambre à 2 en maison religieuse avec salle de bain
- La pension complète durant tout le voyage, du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 6 (hors boisson et café)
- La taxe de séjour (30 €)
- Visites
- Les entrées dans les sites mentionnés au programme
- Les services d'un accompagnateur local francophone tout au long du voyage
- Les services d'un guide-conférencier aux Musées du Vatican
- Le droit d'usage des oreillettes (obligatoire) à Saint-Pierre et Sainte-Marie-Majeure
- Les oreillettes (micro/audio) pendant tout le séjour
- Un carnet de voyage pour chaque participant, un livret Terralto Rome, un plan de Rome, un chèche et 2 étiquettes à bagages
- L'assurance multirisques : accident, rapatriement, annulation
- Les pourboires pour l'accompagnateur technique et les guides (1 euro par jour pour l'accompagnateur, 2 euros pour les guides)

Ce que le prix ne comprend pas :

- Le déjeuner du jour 1 (à votre charge)
- Les boissons, cafés et les extras personnels
- Les dons et les offrandes pour les rencontres et célébrations
- Le supplément chambre individuelle

Prix Total TTC : à partir de 1500 €. Ce prix a été calculé sur la base de 98 participants minimum.

A l'inscription, versement d'un acompte de 450 € par personne.

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues. Le solde du pèlerinage devra être réglé au plus tard **le 15 avril 2025**.

Chèque à libeller à l'ordre de AD PELERINAGES DIOCESAINS /ROM ou virement et règlements par Chèque Vacances acceptés.

IBAN FR76 1100 6210 5224 5859 1401 791 / BIC AGRIFRPP810 (justificatif de virement à fournir svp).

ASSURANCES- REVISION - ANNULATION

ASSURANCES

L'assurances (Multirisque Rapatriement) est déjà incluse. Le pèlerin peut toutefois la refuser, dans ce cas, il sera demandé une copie complète de son assurance. Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

REVISION DU PRIX

Conformément aux articles L.211-12, R211-8 et R.211-9 du code du Tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (Carburant/énergie), des redevances, des taxes et des taux de change. Vous serez informés de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

ANNULATION PAR LE PELERIN

Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L221-8 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre/annuler le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants (par personne, sur le prix total du pèlerinage).

Frais d'annulation / résolution de contrat :
Il sera retenu la somme de 225 € si l'annulation à lieu plus de 91 jours avant le départ
250 € si l'annulation à lieu du 90ème au 61ème jour avant le départ
20% du prix total du pèlerinage si l'annulation à lieu du 60ème au 46ème jour avant le départ
30% du prix total du pèlerinage si l'annulation à lieu du 45ème au 21ème jour avant le départ
50% du prix total du pèlerinage si l'annulation à lieu du 20ème au 15ème jour avant le départ
75% du prix total du pèlerinage si l'annulation à lieu du 14ème au 8ème jour avant le départ
100% du prix total du pèlerinage si l'annulation a lieu moins de 8 jours avant le départ

ANNULATION PAR LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES

Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 80 participants n'est pas atteint : le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

CONTACT- RESPONSABILITE - RECLAMATION

CONTACT

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : Direction diocésaine des pèlerinages de Dijon, 9bis bd Voltaire 21000 Dijon par lettre avec accusé réception et/ou par email à pelerinages@eveche-dijon.com accompagné de tout justificatif.
Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du pèlerin. Le pèlerin pourra également demander de l'aide au contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

RESPONSABILITE

La direction diocésaine des pèlerinages de Dijon est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenue d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

GARANT FINANCIER DE LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES

L'association diocésaine AD PELERINAGERS DIOCESAINS a souscrit une garantie financière auprès de Groupama. Cette garantie porte le numéro 4000716001.

ASSUREUR DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DE LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES

L'association diocésaine AD PELERINAGES DIOCESAINS a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle auprès de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, 277 rue Saint-Jacques – 75256 Paris cedex 05. Cette police d'assurance porte le numéro 11251632304. Vous pouvez consulter, télécharger et imprimer les CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATIONS sur le site https://pelerinages-dijon.cef.fr/infos-pratiques/

CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L.211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

RECLAMATION ET MEDIATION

Le pèlerin peut saisir la direction des pèlerinages de Dijon de toute réclamation, à l'adresse suivante : 9 bis boulevard Voltaire, 21000 DIJON par lettre accusé-réception et/ou par email : pelerinages@eveche-dijon.com accompagnée de tout justificatif. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisi sont disponibles sur le site : www. mtv.travel

Je soussigné (nom, prénom) : _____agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres pèlerins inscrits, certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion de la présente inscription - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire standard d'information, avoir pris connaissance de la brochure et le programme de l'organisateur ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert par les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d'information standard joint à ce document.

Fait, en deux exemplaires, à : _____,
le _____/ _____/____

Signature (bon pour accord) du pèlerin :

Flavie BEUTTER
Directrice diocésaine des pèlerinages